

La saison de chasse débute **lundi 28 octobre** en forêt de Notre-Dame

Chaque année, l'ONF organise la chasse en forêt domaniale de Sénart. Faute de prédateurs naturels, elle est le seul moyen de réguler les populations de chevreuils et sangliers pour assurer le renouvellement de la forêt. La saison 2019-2020 ouvre lundi 28 octobre.



UNE ACTIVITÉ LIMITÉE DANS LE TEMPS

Sur ce massif fréquenté par le public, la saison de chasse se déroule les lundis et quelques mardis, de novembre à février sur les 2 050 ha de la forêt (cf. calendrier et carte au verso). Au total, **18 journées sont planifiées**.

Pour optimiser les interventions, la forêt se répartit en 2 zones :

- partie située à l'est de la RN 104 : louée à une association de chasseurs sélectionnée par l'ONF ;
- partie située à l'ouest de la RN 104 : fréquentée et complexe (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes), l'ONF encadre et organise la chasse.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes partagent le même espace. L'ONF les **invite à être attentif à la signalisation** mise en place : panneaux d'information et rubalises apposés, voies d'accès coupées. Toutes les précautions seront prises pour garantir la sécurité de tous. La forêt n'est jamais totalement parcourue, **laissant la majorité des espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer**.

À QUOI SERT LA CHASSE ?

À Notre-Dame, on compte 2 types de grands animaux : sangliers et chevreuils.

- **Assurer le renouvellement de la forêt**

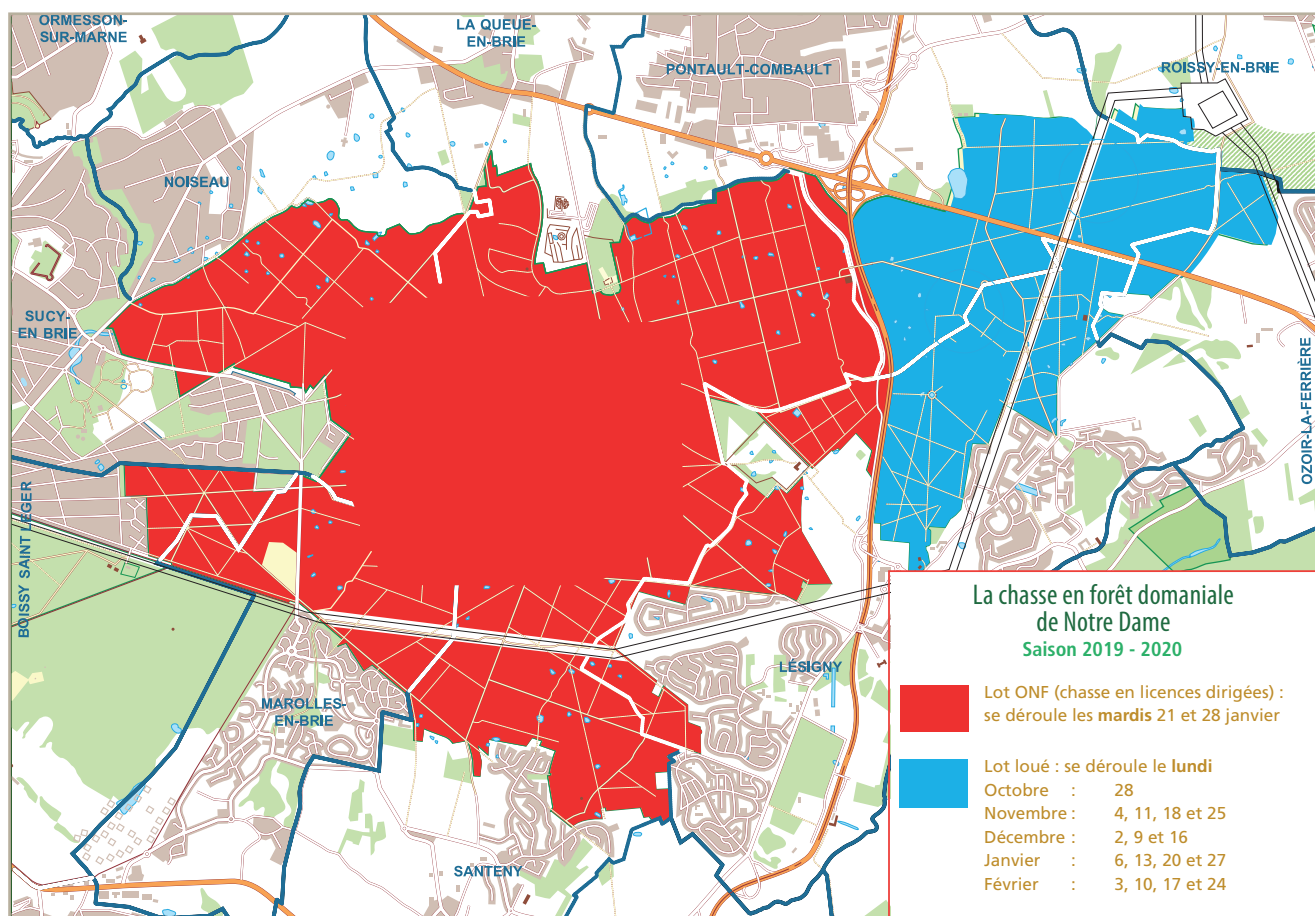
Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faible hauteur, ils sont accessibles à la dent des chevreuils. Herbivores, ces derniers se régaleront des bourgeons et des feuilles de semis (arbres de moins de deux mètres de hauteur). Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les végétaux et consomme les fruits des arbres. **Sans régulation, les populations décupleraient très rapidement ce qui deviendrait préjudiciable au renouvellement de la forêt.**

- **Sécuriser les abords des villes**

En zone urbaine, les sangliers font souvent parler d'eux. Ils ne se cantonnent plus aux lisières de forêt. En trop grand **nombre**, ils provoquent d'autres dégâts : clôtures abîmées, jardins saccagés, déchets ménagers éparpillés au bonheur des rongeurs... Ils présentent **un danger pour les automobilistes en cas de choc avec les voitures**.

En l'absence de prédateur naturel, seule une chasse encadrée réduit leur population et limite ces désagréments.

CARTE ET CALENDRIER



À proximité, la forêt domaniale de La Grange sera chassée une journée en 2020 : **mardi 14 janvier**